Location de matériel pour les associations

Consultation des disponibilités

au Service Culturel (Mme Florence SIMON)
retrait du formulaire



Retour du formulaire

au Service Culturel ou par courrier

Au plus tard 4 semaines avant la manifestation



Validation de la demande

par le Président de l'OMSL et les Services Techniques



Retrait par le demandeur ou livraison du matériel sur les lieux de la manifestation par les ST



prise de RDV du demandeur

avec les Services Techniques

pour horaire de livraison (en cas de matériel lourd)

ou horaire de retrait du matériel aux ateliers municipaux de la Ville.

Au plus tard 2 semaines avant la manifestation